



PROTECTION JURIDIQUE POUR MEMBRES ACTIFS DE L'ASMC



PROTECTION JURIDIQUE POUR MEMBRES ACTIFS DE L'ASMC

En tant que membre actif de l'Association Suisse des Moniteurs de Conduite (ASMC), vous êtes automatiquement assuré dans l'exercice de votre activité professionnelle par la CAP pour les risques suivants.



Droit pénal et administratif	Vous êtes impliqué dans un accident de circulation. Bien que vous soyez innocent, vous recevez une forte amende et votre permis de conduire vous est retiré.
Domages et intérêts, y. c. l'aide aux victimes d'infractions	Vous êtes victime d'un chauffard qui provoque un accident de circulation et prend la fuite.
Droit des assurances	L'assurance casco refuse de prendre en charge le dommage de grêle subi par votre véhicule de fonction.
Droit des contrats portant sur des véhicules	Votre garagiste dépasse largement le devis.

La couverture ne s'étend pas qu'à vous en tant que moniteur de conduite, mais également à vos élèves qui sont couverts durant les heures d'auto-école.

De plus, vous bénéficiez de renseignements juridiques téléphoniques par le service juridique de la CAP pour des questions juridiques en relation avec votre activité professionnelle.

Et vous pouvez compléter votre couverture d'assurance par la conclusion d'une assurance pour particuliers **privaLex®** ou pour entreprise **firmaLex®**.

En tant que membre de l'ASMC, vous profitez de conditions tarifaires préférentielles.

COMMENT PROCÉDER EN CAS DE SINISTRE?

Vous pouvez annoncer votre cas de sinistre à la CAP très simplement par internet **sur cap.ch**, par email à l'adresse **capoffice@cap.ch** ou par téléphone au **058 358 09 09**.

POURQUOI LA CAP COMME PARTENAIRE D'ASSURANCE EN PROTECTION JURIDIQUE?

Parce que vous avez à vos côtés **un partenaire expérimenté et fiable** qui compte parmi les trois assureurs les plus importants et les plus expérimentés du pays. À la CAP, vous pouvez compter sur l'aide efficace et rapide d'avocats et d'avocates compétents et proches de vous.

Parce que vous avez à vos côtés **un partenaire financier solide** qui vous offre une sécurité financière. La CAP est présente sur le marché suisse depuis plus de 90 ans parce qu'elle est une entreprise en bonne santé grâce à une croissance durable et rentable.

Et parce que vous avez à vos côtés **un partenaire pas compliqué et proche de ses clients**, qui garantit à l'ASMC une solution «clé en main» et une qualité élevée de service (disponibilité, compétence et communication ouverte).

CAP Protection Juridique
Service grands clients

Case postale, 8010 Zurich

Tél. +41 58 358 09 09

capoffice@cap.ch

cap.ch